

Un « ANI » qui nous veut du mal

Le 5 mars, agissons!

Un accord scélérat

Le 11 janvier dernier un "accord national interprofessionnel" (ANI) a été conclu entre le MEDEF et 3 syndicats minoritaires emmenés par la CFDT, qualifié par François HOLLANDE d'accord "historique".

En réalité il s'agit d'un accord scélérat qui contre le plat de lentilles de "nouveaux droits pour les salariés" comporte tout ce qui est cher au MEDEF:

- une remise en cause des procédures de PSE (plan de licenciements) afin de pouvoir licencier plus rapidement en se "libérant" de toute contrainte judiciaire qui s'il elle était mise en œuvre n'aurait par exemple pas permis aux Goodyear d'empêcher durant 5 ans la fermeture de leur site ou au plan de licenciement de PSA d'être rebouté par une juridiction.

Car c'est en effet de cela que les patrons veulent être débarrassés : avoir totalement les mains libres pour délocaliser, licencier, restructurer et sans que cela leur coûte financièrement ni qu'ils soient entravés par la loi ou le code du travail!

- la possibilité, via des accords minoritaires (comme c'est le cas de l'accord national) de baisser les salaires sans avoir l'obligation, si nécessaire aujourd'hui, de faire un PSE;
- la réduction de cinq à deux ans des délais de prescription pour la réclamation d'un salarié;
- des mobilités internes forcées sous menace de licenciement pour motif personnel!
- la fin du CDI : utilisation sans contrainte pour les patrons des entreprises de moins de 50 salariés du contrat à durée indéterminée "intermittent";
- en cas de litige, limitation de l'accès au juge prud'homal donc de fait, extinction sournoise de l'institution prud'homale.

février 2013



Chantage patronal et mensonge gouvernemental

En même temps une offensive violente est déclenchée par les patrons de combat dans l'industrie automobile mais qui anticipe sur l'adoption de l'accord scélérat par l'assemblée nationale : PSA et Renault se livrent à un chantage ignoble : en plus des fermetures de sites (PSA Aulnay) ou des licenciements massifs (Renault) ils exigent dans l'immédiat la signature d'accords dits de "compétitivité", c'est-à-dire : gel

des salaires, alignement du temps de travail pour tous les sites, mobilité obligatoire, "mutualisation" d'activités ...

En un mot, révolver sur la tempe c'est "si vous n'acceptez pas nos conditions ce sera encore pire que ce qu'on vous annonce déjà!"

D'une certaine manière ils anticipent sur le vote de la loi encouragés par la signature des syndicats minoritaires et par l'engagement du pouvoir socialiste à donner force de loi à un accord entre "partenaires sociaux". En quelque sorte un passage en force appuyé sur un chantage!

Et du côté gouvernemental on prétend mensongèrement que l'accord du 11 janvier permettrait de lutter efficacement contre les licenciements dits boursiers. Alors qu'il va faciliter les licenciements pour soi-disant favoriser les embauches d'un patronat qu'il faudrait rassurer contre les risques

d'emplois trop stables aux droits garantis par la loi et le code du travail. Ce qu'ils veulent : infliger une défaite aux plus combatifs pour dissuader toute résistance!

Les économistes du système défilent dans les médias : les licenciements seraient incontournables car résultant de l'effondrement du marché européen, donc pas moyen de

faire autrement!

En réalité la volonté politique d'écraser les travailleurs et de museler toute résistance de la classe ouvrière est à la manœuvre : la preuve l'argumentation de Pujadas au 20 heures du mardi 29 janvier, le jour

de la manifestation des entreprises menacées devant le ministère du travail qui oppose le maintien du site Dunlop d'Amiens Sud qui a accepté les exigences des patrons de Goodyear (en particulier les 4X8) et la fermeture annoncée des Goodyear Amiens Nord qui eux ont refusé ces exigences.

Sans dire que les Continental de Clairoix qui avaient eux aussi accepté les 4X8 pour sauver l'entreprise ont finalement (2 ans après seulement) été jetés à la rue.

Traduction : « si vous résistez aux

exigences patronales vous êtes morts!»





Résistance et contre attaque

A des décisions politiques il faut donc opposer une résistance volontariste et globale.

L'action séparée, entreprise par entreprise est nécessaire mais pas suffisante parce que c'est à une offensive globale à laquelle nous avons affaire qui regroupe MEDEF, organisations réformistes avouées comme la CFDT - qui fait chorus avec le patronat en condamnant l'action des travailleurs de PSA - gouvernement socialiste et partis de droite décidés à s'en prendre aux protections sociales séculaires, à aggraver la précarité des salariés, à flexibiliser davantage le marché du travail au nom de la compéti-

tivité des entreprises. En application des exigences du FMI, de la banque mondiale et de l'Union européenne. Il n'y a pas d'accommodement possible entre les intérêts populaires et la politique unique menée, au nom de la « dette » ou de l'Euro, pour le profit maximum des grands groupes capitalistes.

Seul un puissant mouvement social prolongeant la résistance ancrée dans les entreprises pourra faire reculer ces forces coalisées et leur infliger une défaite.

Une bataille d'explication sur ces enjeux doit être menée dans tout le pays pour préparer cette irruption populaire, lucide quant au fond sur ce qui se prépare.

C'est le fatalisme et la division qu'il faut vaincre!

Le 5 mars, journée d'action interprofessionnelle

Le calendrier est fixé : l'accord scélérat (ANI) fait l'objet d'un projet de loi qui sera présenté le 6 mars en conseil des ministres, soumis au Conseil d'Etat, examiné en urgence par le Parlement. Agents des services publics territoriaux. nous sommes concernés par ces coups portés aux garanties et droits collectifs. Le comité national fédéral de la fédération CGT des services publics appelle à participer massivement à la journée d'action du 5 mars, à l'appel de la CGT, de FO, de Solidaires et de la FSU.

Laisser passer ce projet ce serait consentir à un recul social considérable sans équivalent depuis un siècle qui ouvrirait la voie à d'autres reculs!

Cette initiative est de la responsabilité des militants de terrain dans la diversité de leurs opinions et de leurs appartenances, au-delà de tout esprit de chapelle!

En surmontant les divisions et la dispersion des forces fidèles à un point de vue de classe mais qui ne pèsent pas sur les évènements en raison même de cette dispersion!

Que monte des quartiers et des entreprises, du secteur public lui aussi menacé et du secteur privé, du monde du travail et de la jeunesse, des lycées et des universités, des salariés à statut menacé et des précaires, des jeunes et des retraités dont la cour des comptes veut réduire les pensions... en un mot que monte des forces vives du enfin rassemblées pays l'exigence et le cri : "Stop! vous n'irez pas plus loin! L'heure est venue d'une contre-attaque générale".



L'accord national interprofessionnel (ANI) en bref

ACCORDS SUR L'EMPLOI // LES VICTOIRES DU MEDEF

La baisse du salaire ou la remise en cause du temps de travail sous peine de licenciement grâce aux accords dits

de « maintien dans l'emploi »



La mobilité forcée des salariés sous peine de

licenciement. Le changement de lieu de travail ne pourra être refusé.



Abaissement généralisé des niveaux d'indemnisation des licenciements abusifs.



L'extension du contrat de travail intermittent à d'avantage de salariés. Extension de l'annualisation. Le temps





L'accord d'entreprise primera sur la loi. Les licenciements économiques seront alors plus difficilement combattable.



La confidentialité imposée aux représentants du personnel ce qui signifie l'interdiction d'informer à 100% les salariés.



individuelle d'un licenciement économique sera limitée à 1 an.



La prescription des délits du travail ramenée à 2 ans. En 2008, les salariés disposaient de 30 avant la prescription de tout



150 millions de cotisations en moins pour la protection sociale par l'exonération de cotisations sur les CDI des jeunes de moins de 26 ans.



Le 5 mars, agissons!

Syndicat CGT des personnels du Département du Nord Forum - Rez de mail 43, rue Gustave Delory - 59047 Lille cedex

tél. 03 59 73 65 73 - fax 03 59 73 65 74 courriel: cgt@cg59.fr

blog: cgt59.over-blog.org

Manifestation régionale à l'appel de la CGT et de FO

départ 14 h 30 Porte de Paris - LILLE

La FSU et Solidaires participeront à la manifestation.

Un préavis national de grève de 24h a été déposé.